

D' E. WICKERSHEIMER

**Les Accusations d'Empoisonnement
portées pendant la première moitié du
XIV^e siècle contre les Léproux et les Juifs;
leurs relations
avec les Épidémies de Peste.**

COMMUNICATION

**faite au Quatrième Congrès International
d'Histoire de la Médecine**

(Bruxelles, avril 1923)



IMPRIMERIE DE VLIJT, RUE NATIONALE, 46, ANVERS

— 1927 —

**Les Accusations d'Empoisonnement
portées pendant la première moitié du XIV^e Siècle
contre les Lèpreux et les Juifs ;
leurs relations avec les Épidémies de Peste.**

Par le D^r Ernest WICKERSHEIMER.

On admet généralement que, lors de la grande épidémie de peste bubonique qui a gardé le nom de Peste noire, les Juifs furent accusés de propager le fléau en empoisonnant l'eau des puits. Cette opinion est exprimée dans la plupart des livres d'histoire, et on lit, dans un ouvrage qui peut passer pour la plus récente mise au point des études rétrospectives consacrées à la peste, qu'en 1348 l'accusation de répandre cette maladie coûta la vie à des milliers de Juifs et de lèpreux (1).

Robert Hoeniger, dans un petit livre que n'ont pas lu tous ceux qui l'ont cité (2), a prouvé qu'en 1348 et en 1349 les massacres de Juifs ont, dans la plupart des villes d'Allemagne, précédé l'arrivée des Flagellants et l'invasion de la peste, en d'autres termes que, contrairement à l'opinion commune, l'ordre normal de succession des trois phénomènes est : 1° massacre des Juifs ; 2° Flagellants ; 3° peste. Cette règle ne souffre guère d'exceptions. Pour ce qui est des rapports dans le temps de la peste avec les massacres de Juifs, elle est aisément vérifiable à Stuttgart, où les Juifs furent brûlés en 1348, et où la peste ne se montra qu'en 1350 (3), à Strasbourg et à Cologne, où plusieurs mois s'écoulèrent entre le supplice des Juifs et l'apparition de la peste (4), à Nuremberg que le fléau épargna et où les Juifs montèrent au bûcher le 5 décembre 1349 (5).

Partant de l'idée préconçue que les Juifs ne furent massacrés que dans des villes déjà gagnées par la maladie, on a antidaté l'apparition de celle-ci dans quelques villes, on en a supposées touchées qui en réalité restèrent indemnes ; enfin on a bénévolement imaginé cette légende que les Juifs avaient excité la jalousie et les soupçons des chrétiens, parce qu'ayant une hygiène

(1) Georg STICKER, *Abhandlungen aus der Seuchengeschichte und Seuchenlehre*, I, Die Pest, 2. Teil (1910), p. 299.

(2) Robert HOENIGER, *Der Schwarze Tod in Deutschland, ein Beitrag zur Geschichte des 14. Jahrhunderts*, Berlin, 1882, in-8°, VI-180 p.

(3) R. HOENIGER, *op. cit.*, p. 7, 20-21.

(4) Les Juifs furent brûlés à Strasbourg le 14 février, à Cologne le 24 août 1349 ; la peste apparut à Strasbourg « quatorze nuits après le solstice d'été », c'est-à-dire vers le 8 juillet et à Cologne après le 18 décembre de la même année. R. HOENIGER, *op. cit.*, p. 8, 18, 22 et Ernest WICKERSHEIMER, *La Peste noire à Strasbourg et le « Régime » des cinq médecins strasbourgeois* (Communication au 3^e Congrès international d'histoire de la médecine, Londres, juillet 1922).

(5) R. HOENIGER, *op. cit.*, p. 28-30.

plus sage ou des médecins plus dévoués (6), ils échappaient en plus grand nombre au fléau. Hoeniger a fait justice de ces erreurs et c'est à lui que nous devons le meilleur exposé de la question. Pourtant un point lui a échappé, comme aux autres historiens de la Peste noire, c'est que dans beaucoup de documents, judiciaires ou administratifs, relatifs aux accusations d'empoisonnement portées contre les Juifs à cette époque, la peste n'est pas du tout mentionnée.

On peut s'en assurer par exemple en examinant le dossier réuni par le Magistrat de Strasbourg d'août 1348 à septembre 1349 (7). Ce dossier comprend plus d'une vingtaine de pièces, parmi lesquelles les procès-verbaux parfois fort détaillés d'interrogatoires auxquels furent soumis des Juifs dans différentes villes de Savoie, de Suisse ou d'Allemagne ; c'est à peine si on en rencontre une, deux tout au plus, où la peste soit évoquée. Dans leur lettre du 12 janvier 1349 au Magistrat de Strasbourg, les juges, échevins et consuls de la cité de Cologne, se demandent si la mortalité qui afflige la chrétienté est, comme on le prétend, causée par l'empoisonnement des puits par les Juifs (8) ; cela est d'autant plus remarquable que deux lettres écrites par les mêmes, les 10 août et 19 décembre 1348 (9), ne contenaient aucune allusion à l'épidémie. Il serait plus hasardeux de chercher une allusion de ce genre dans la déposition du Juif Gotlieb, de Fribourg-en-Brisgau (10). Dans cette déposition dont le procès-verbal est daté du 30 janvier 1349 (11), Gotlieb reconnaît que par la faute des Juifs des gens moururent en pays welche. « Er seît öch, was lutes ze welschem lande tot sige, das sige alles von der Juden wegen geschehen. » Quelques-uns pourraient être tentés de reconnaître la peste, qui sévit dans l'Europe méridionale, avant d'atteindre la vallée du Rhin, dans cette phrase qui n'est sans doute que l'écho des accusations d'empoisonnement portées contre les Juifs dans les contrées welches comme l'évêché de Lausanne ou les états du comte de Savoie.

Le silence au sujet de la peste se constate dans d'autres documents contemporains qui nous parlent de Juifs empoisonneurs, dans le « Kladdenbuch » du Sénat de Breslau (12) et dans le rescrit adressé en mai 1349 au Sénat de Nordhausen par le landgrave Frédéric de Thuringe, et que Häser a publié en appendice à son histoire de la Peste noire (13), sans s'apercevoir que la peste n'y est point nommée.

Comment expliquer ce silence si le public avait dès l'abord établi une relation de causalité entre l'empoisonnement des eaux et l'épidémie ? Assurément la légende des « semeurs de peste » ne fut pas lente à se former et nous savons par André Benezet, viguier vicomtal de Narbonne, qu'à la date du 17 avril 1348 elle avait déjà fait des victimes en Languedoc (14) ; toutefois il

(6) H. GRAETZ, *Geschichte der Juden...*, 4. Aufl., VII, p. 332. — Cette hypothèse toute gratuite est infirmée par le témoignage du pape Clément XI ; la peste selon lui ne distinguait pas entre les Juifs et les chrétiens. Od. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici...*, ed. Mansi, XI (1750), p. 477.

(7) *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, V (1896), p. 162-207.

(8) *Ibidem*, p. 178.

(9) *Ibidem*, p. 162, 165, 166.

(10) *Ibidem*, p. 175.

(11) Et non de la fin de 1348, comme l'ont dit à tort les éditeurs de *l'Urkundenbuch* strasbourgeois. Cf. *Urkundenbuch der Stadt Freiburg i. Breisgau...*, I (1828), p. 378-383.

(12) Ludwig OELSNER, *Schlesische Urkunden zur Geschichte der Juden im Mittelalter*, *Archiv für Kunde oesterreichischer Geschichtsquellen*, XXXI (1864), p. 109.

(13) Heinrich HAESER, *Lehrbuch der Geschichte der Medicin und der epidemischen Krankheiten*, 3. Bearb., III (1882), p. 181-182. i

(14) Jaime VILLANUEVA, *Viage literario a las iglesias de España*, XIV (1850), p. 270-271. Cité par A. MOLINIER dans *l'Histoire générale de Languedoc*, de dom Cl. DEVIC et dom J. VAISSETTE (IX, p. 609-610). Il n'est point question de Juifs dans la lettre d'André Benezet, non plus que dans une autre lettre, faisant elle aussi allusion aux « semeurs de peste » et qui, écrite à Avignon le 27 avril 1348, a été insérée par le Clerc anonyme dans sa « Petite chronique de Flandre » (*Recueil des chroniques de Flandre*, p. p. J.-J. DE SMET, III (1856), p. 17-18).

semble bien que les Juifs, au moins à l'origine, ont été suspectés de vouloir faire périr les chrétiens par le poison, mais nullement de leur communiquer une maladie. Ce ne fut que peu à peu que dans l'esprit des populations ravagées par la peste ou terrifiées par son approche, le deuxième chef d'accusation vint se substituer au premier, ou plutôt se combiner avec celui-ci, par une association d'idées dont un contemporain, le Dominicain Henri de Hervord laisse entrevoir le mécanisme : « Item hoc anno Judei per Theutonium pluresque provincias alias universi cum mulieribus et parvulis ferro vel igne crudeliter et inhumaniter absumuntur... propter aquarum invenenationes per eos, ut asserunt quam plurimi, et fama communis est, nequiter et malitiose factas ubique terrarum ; quod verum esse non credo, quamvis illi fame fidem preberet pestilentia, que tunc in mundo sevissime... grassaretur » (15).

Le premier exemple d'une confusion qui au cours de l'année 1349 devint générale et qu'on trouve alors jusque dans des comptes financiers (16), nous est offert par une lettre, écrite le sixième jour des calendes d'octobre 1348, par le pape d'Avignon, Clément VI (17). On comprend que la confusion se soit produite si tôt à Avignon ; les imaginations y étaient hantées par la peste qui y sévissait depuis sept mois et, les Juifs n'y ayant pas été inquiétés, la nature véritable des accusations portées au loin contre eux pouvait facilement être méconnue.

Les annalistes qui, ainsi que Hoeniger l'a observé, ont pour la plupart interverti l'ordre chronologique des événements, ont aussi presque toujours confondu l'empoisonnement des puits avec la dissémination de la peste (18) et la même erreur a été commise par le naturaliste Conrad de Megenberg (19) et par le chirurgien Gui de Chauliac (20). Malgré cela il ne manque point de chroniqueurs contemporains ayant su distinguer entre les deux chefs d'accusation. Qu'il suffise de citer Fritsche Closener qui a brossé le tableau le plus ressemblant de la Peste noire à Strasbourg (21) et le chanoine-poète de Reims, Guillaume de Machaut, l'auteur du *Jugement dou roy de Navarre* (22).

Ce poème dont le prologue est une véritable chronique rimée des misères du temps, a été commencé le 9 novembre 1349 (23), alors que le souvenir de ces misères était encore tout récent ; il mérite d'être relu avec attention.

(15) HENRICUS DE HERVORDIA, *Liber de rebus memorabilioribus...*, ed. POTTHAST, Gottingae, 1859, in 4°, p. 280.

(16) « Compotus Bernardi de Murbello, domicelli castellani Aquebelle, de rebus et bonis Judeorum dicte castellanie interfactorum in anno Domini 1348, propter rumorem populi occasione sumpta propter mortalitatem... Receptus Chamberiaci die 20^a mensis augusti anno Domini 1349 ». Marquis COSTA DE BEAUREGARD, Notes et documents sur la condition des Juifs de Savoie dans les siècles du moyen âge, *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, 2^e série, II (1854), p. 116.

(17) Od. RAYNALDUS, *loco citato*.

(18) Pour le Franciscain Detmar, auteur d'une chronique de Lubeck, la cause première de la mortalité résiderait dans les influences célestes, mais les Juifs n'en seraient pas moins coupables, parce qu'ayant, grâce à leurs connaissances en astrologie, su prévoir l'épidémie, ils auraient cherché à en aggraver les effets par le poison. DETMAR, *Chronik...*, herausg. von F. H. GRAUTOFF, I (1829), p. 270.

(19) KONRAD VON MEGENBERG, *Das Buch der Natur...*, herausg. von Fr. PFEIFFER, Stuttgart, 1861, in-8°, p. 112.

(20) GUI DE CHAULIAC, *Grande Chirurgie*, traité II, doct. II, chap. 5.

(21) FRITSCHÉ CLOSENER, *Chronik*, 1362, *Die Chroniken der deutschen Städte...*, herausg. von C. HEGEL, VIII (1870), p. 104, 126 et suiv.

(22) Les vers 1-494 du poème, les seuls qui nous intéressent ici, ont été publiés une première fois par L.-A.-J. MICHON dans sa thèse, *Etude d'histoire médicale, documents inédits sur la grande peste de 1348...* (Paris, 1860, in 4°, 68 p.). On consultera plus volontiers le texte établi par M. Ernest HOEPPFNER (*Oeuvres de GUILLAUME DE MACHAUT*, publiée pour la Société des anciens textes français, I (1908), p. 137 et suiv.)

(23) Vers 24-25. Voir l'introduction de M. HOEPPFNER, p. LXVII-LXVIII.

D'abord, dit Guillaume de Machaut :

« ... on vit le soleil et la lune,
Les estoiles, le ciel, la terre,
En signefiance de guerre,
De doleurs et de pestilences,
Faire signes et demoustrances ».

Eclipses de soleil et de lune, comète, pluies de sang, tremblements de terre, furent suivis de batailles.

« Dont cinc cent mil hommes et femmes,
Perdirent les corps et les ames ».

Et voici que pour augmenter encore le désarroi de la chrétienté, les Juifs entrent en scène :

« Ce fu Judée la honnie,
La mauvaïse, la desloyal,
Qui bien het et aime tout mal,
Qui tant donna d'or et d'argent
Et promit a crestienne gent,
Que puis, rivieres et fonteinnes
Qui estoient cleres et seïnes
En pluseurs lieux empoisonnerent
Dont pluseurs leurs vies finerent ;
Car testuit cil qui en usoient
Assez soudeïnnement moroient ».

Les coupables furent reconnus et châtiés, puis survinrent les Flagellants que l'Eglise convainquit bientôt d'hérésie. Tous ces crimes criaient vengeance, aussi

« ... quand Nature vit ce fait
Que son œuvre ainsi se desfait,
Et que li homme se tuoient,
Et les yaues empoisonnoient
Pour destruire humeinne lignie
Par couvoitise et par envie,
Moult en desplut la belle et gente,
Moult se coursa, moult fu dolente.
Lors s'en ala sans atargier
A Jupiter, et fist forgier
Foudres, tonnoires et tempestes ».

Alors on vit en tous lieux

« ... tonner très horriblement
Venter, gresler, et fort plouvoir,
Les nues, la mer esmouvoir,
Bois trambler, rivieres courir.
... Les pierres dou ciel chëoient
Pour tuer quanqu'elles ataignoient,
Les hommes, les bestes, les fames ;
Et en pluseurs lieux a grans flames
Cheï li tempès et la foudre
Qui mainte ville mist en poudre ».

Enfin

« ... ces tempestes cesserent,
Mais tels bruïnes engendrèrent,
Tels ordures et tels fumées
Qui ne furent gaires amées ».

Or, ces « bruïnes », ces « ordures » et ces « fumées » furent précisément la cause de l'épidémie,

« Car l'air qui estoit nès et purs
Fu ors et vils, noirs et obscurs,
Lais et puans, troubles et pus,
Si qu'il devint tous corrompus,
Si que de sa corruption
Eurent les gens opinion
Que corrupu en devenoient
Et que leur couleur en perdoient.
Car tuit estoient mal traité,
Descouluré et deshaitié :
Boces avoient et grans clos
Dont on moroit, et a bries mos,
Po osoient à l'air aler, ,
Ne de pres ensamble parler.
Car leurs corrupues aleïnes
Corrompoient les autres saines
Et s'aucuns malades estoit,
S'uns siens amis le visetoit,
Il estoit en pareil peril ;
Dont il en morut cinc cent mil ;
Si que li fils failloit au pere,
La fille failloit à la mere,
La mere au fil et à la fille
Pour doubtañce de la morille ;
N'il n'estoit nuls si vrais amis,
Qui ne fust adont arrier mis
Et qui n'eüst petit d'aïe,
S'il fust cheüs en maladie,
Ne fuscien n'estoit, ne mire,
Qui bien sceüst la cause dire
Dont ce venoist, ne que c'estoit
(Ne nuls remede n'i metoit),
Fors tant que c'estoit maladie
Qu'on appelloit epydimie ».

Ainsi notre poète distingue nettement trois périodes dans l'histoire des calamités qui s'abattirent sur ses contemporains. Dans la première, précédée de prodiges dans le ciel et de tremblements de terre, les malheurs de l'humanité sont la conséquence directe de sa malice (violences de toutes sortes, hérésie) ; c'est à cette période qu'appartient l'empoisonnement des puits par les Juifs. Au cours de la deuxième période, la colère divine, excitée par les crimes des hommes, soulève de terribles orages et d'affreuses tempêtes. La troisième période enfin est caractérisée par l'apparition de la peste, due à la corruption de l'air par des brouillards qu'ont laissés après eux les orages et les tempêtes de la période précédente.

Mais si le synchronisme de la Peste noire et des accusations d'empoisonnement portées contre les Juifs n'est qu'une simple coïncidence, comment expliquer la genèse de ces accusations ? Pour répondre à cette question, il suffit de se reporter à vingt-sept ans en arrière et de se rappeler ce que fut en 1321 la « poursuite » des lépreux.

Les lépreux, que par une espèce d'euphémisme on appela « chrétiens » (24), ou « bonnes gens » (25), étaient universellement détestés au moyen âge. On fuyait

(24) En vieux gascon « crestians ». Frédéric MISTRAL, *Lou tresor dou feltbrige*, Aix-en-Provence, s. d., I (1878), in-4°, p. 673.

(25) En allemand « gute leute ».

les risques de la contagion, l'aspect horrible de lésions qui pouvaient passer pour une punition du ciel ; on redoutait aussi la malice des lépreux et leurs vices qui, aux yeux des médecins, appartenaient en quelque sorte au tableau clinique de l'affection. Au début du XIV^e siècle, Bernard Gordon indique comme un des signes de la lèpre à ses débuts un changement dans le caractère des malades qui deviennent mélancoliques, méchants et fourbes (26). « *Malorum sunt morum* », dit Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe-le-Bel (27). Dans les belles-lettres on trouve aussi des allusions à la défiance qu'inspire le lépreux. Sa paillardise, due aux secrètes ardeurs que la bile noire excite en sa chair, apparaît dans un épisode fameux du *Roman de Tristan* (Iseut livrée aux méseaux par le roi Marc) ; elle est d'autant plus redoutable que suivant un préjugé dont les *Gesta Romanorum* (28) se font l'écho, il espère que la personne sur laquelle il assouvira ses désirs, le débarrassera de son mal, en le prenant elle-même. Il peut, dit-on, obtenir sa guérison de crimes plus affreux encore ; le sang, surtout le sang d'un innocent, est le remède souverain, et comme il est rare que le sang soit offert en sacrifice volontaire comme dans les poèmes d'*Amis et Amiles* et du *Pauvre Henri* (29), le malade peut être tenté de le conquérir par un meurtre.

L'ambiance était donc favorable aux soupçons qui en juin 1321, vers la Saint-Jean, commencèrent à se faire jour contre les lépreux. Un récit circonstancié de cette singulière affaire nous a été laissé par l'un des continuateurs de la *Chronique* de Guillaume de Nangis (30).

Alors que le roi Philippe V se trouvait à Poitiers, le bruit se répandit que dans toute l'Aquitaine, les lépreux empoisonnaient les fontaines et les puits ou étaient sur le point de le faire. Dans la Haute-Aquitaine beaucoup furent condamnés à mort et brûlés, ayant avoué leur dessein de répandre du poison dans la France entière et en Allemagne, afin de faire périr les chrétiens, ou tout au moins de les rendre lépreux. Le sire de Parthenay communiqua au Roi la confession de l'un d'eux, à qui un riche Juif aurait remis du poison ainsi qu'une somme de dix livres, lui en promettant davantage pour acheter la complicité d'autres lépreux. Le poison consistait en sang humain, en urine et en trois herbes dont l'accusé ne voulut ou ne put dire les noms ; une hostie consacrée était jointe à ces ingrédients. Desséchés et pulvérisés on en remplissait des sachets, qui, attachés à un poids, étaient jetés dans des puits ou des fontaines. Le chroniqueur assure avoir vu un paquet jeté par une lépreuse, au moment où elle allait être surprise, tandis qu'elle traversait Poitiers. On y trouva une tête de couleuvre, des pattes de crapaud et des cheveux de femme baignant dans un liquide noir et infect, aussi horrible à la vue qu'à l'odorat ; ce mélange résista au feu, preuve manifeste de sa virulence.

Parmi les explications du crime, le continuateur de Guillaume de Nangis donne celle-ci pour la plus vraisemblable. Le roi de Grenade, incapable de se venger des chrétiens par les armes, promit de l'argent aux Juifs s'ils le

(26) BERNARD GORDON, *Lilium medicinæ*, part. I, cap. 22.

(27) HENRI DE MONDEVILLE, *Chirurgia*, tract. III, doct. I, cap. 17. Ce passage a été mal ponctué par PAGEL (*Leben, Lehre und Leistungen des Heinrich von Mondeville...*, I, *Die Chirurgie...*, Berlin, 1892, in-8°, p. 423), d'où un contre-sens dans la traduction de NICAISE (*Chirurgie* de maître HENRI DE MONDEVILLE..., traduction..., par E. NICAISE, Paris, 1893, in-8°, p. 617).

(28) *Gesta Romanorum*, cap. 151.

(29) Par Hartmann von Aue. Au point de vue de l'histoire et du folklore de la lèpre au moyen âge, on consultera utilement : *Der arme Heinrich* Herrn HARTMANN'S VON AUE, und zwei jüngere Prosalegenden verwandten Inhaltes, mit Anmerkungen und Abhandlungen, von Wilhelm WACKERNAGEL, neu herausg. von Ernst STADLER, Basel, 1911, in-8°.

(30) *Chronique latine* de GUILLAUME DE NANGIS, de 1113 à 1300, avec la continuation de cette chronique de 1300 à 1368, nouv. éd. ... publ. pour la Société de l'histoire de France, par H. GERAUD, II (1843), p. 31-35.

débarrassaient par ruse de ses ennemis (31). Les Juifs, trop suspects aux chrétiens pour ne pas risquer d'être découverts, chargèrent les lépreux de l'exécution du plan. Quatre assemblées générales furent tenues, auxquelles, à part deux maisons d'Angleterre, toutes les léproseries furent représentées. Le Diable, par le ministère des Juifs, leur représenta l'état abject auquel ils étaient réduits et leur assura que leurs misères ne prendraient fin que le jour où ils auraient fait périr tous les chrétiens ou les auraient rendus semblables à eux-mêmes. Ces conseils ne furent que trop écoutés et les lépreux n'attendirent pas l'accomplissement de leur forfait pour se partager le royaume, les comtés et d'une façon générale tous les biens temporels qui devaient tomber en leur puissance ; vers la Saint-Jean on en brûla un à Tours qui se disait abbé de Marmoutier.

Le Roi ordonna que les lépreux reconnus coupables seraient livrés aux flammes ; seules les femmes grosses bénéficieraient d'un sursis jusqu'à leur accouchement. Quant aux autres lépreux, ils seraient enfermés à perpétuité dans les maladreries (32).

Nombreux sont les documents relatifs à la « poursuite » des lépreux, à laquelle M. le docteur Henri Chrétien (33) et M. l'abbé J.-M. Vidal (34) ont consacré chacun une étude spéciale. Dans aucun de ces documents, il n'est question de peste ni de fièvre pestilentielle. Les lépreux se proposent, dit-on, d'empoisonner les gens ou de les rendre semblables à eux-mêmes, mais non de leur donner quelque autre mal. 1321 n'a point marqué dans les annales nosographiques ; aucune main criminelle n'a été soupçonnée alors de propager une épidémie sur laquelle tous les contemporains sont muets et qu'on trouve relatées pour la première fois dans l'œuvre d'un compilateur juif de 1575 (35). Il était réservé à un historien du XIX^e siècle de supposer « qu'il y eut en Aquitaine, au printemps de l'année 1321, des morts dues à des eaux de puits contaminées, fièvres typhoïdes et autres » (36).

Les lépreux ne cessèrent pas d'être honnis. Gui de Chauliac assure qu'« ils sont fins et trompeurs, furieux et se veulent trop ingérer sur le peuple » (37), et Ambroise Paré compare « le temperament des ladres... à celui du chat, sçavoir sec et melancholique, comme aussi les mœurs, en ce qu'ils sont malicieux comme eux » (38). Pourtant ils ne sont plus mêlés à une nouvelle affaire de poisons et c'est à peine si on peut trouver une réminiscence des événements de 1321 dans des interdictions telles que celle qui leur fut faite un siècle plus tard par l'évêque de Troyes, Jean Léguisé de jeter leurs regards dans

(31) On conserve aux Archives nationales la traduction de deux lettres, écrites à ce propos par les rois de Grenade et de Tunis. Le texte en a été analysé dans le *Musée des Archives nationales* (Paris, 1872, in-4°, p. 182) et publié dans les travaux cités plus bas de MM. CHRETIEN et VIDAL.

(32) L'ordonnance du 21 juin 1321 a été publiée par H. DUPLES-AGIER (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 4^e série, III (1857), p. 265-272. — Cf. *Ordonnances des rois de France*, I, p. 814-815, XI, p. 481-484 et Ernest PERROT, *Les cas royaux ; origine et développement de la théorie aux XIII^e et XIV^e siècles* (thèse de droit de Paris, 1910, p. 32, note 2).

(33) Henri CHRETIEN, *Le prétendu complot des Juifs et des lépreux en 1321*, Châteauroux, 1887, in-8°, 24 p.

(34) J.-M. VIDAL, La poursuite des lépreux, *Mélanges de littérature et d'histoire religieuses publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Monseigneur de Cabrières, évêque de Montpellier*, 1874-1899, I (1899), p. 483-518.

(35) JOSEPH HA-COHEN, *La vallée des pleurs...*, publ. par Julien SEE, Paris, 1881, in-8°, p. 74-75. La même erreur a été commise quelques années plus tard par Pierre BOISTUAU (*Histoires prodigieuses*, chap. IX) ; cf. *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, LXI (1910), c. 682-684.

(36) Paul LEHUGEUR, *Histoire de Philippe-le-Long, roi de France (1316-1322)*, I (1897), p. 424.

(37) GUI DE CHAULIAC, *Grande chirurgie*, traité VI, doct. I, chap. 2.

(38) Ambroise PARE, *La chirurgie*, livre XXII, chap. 10.

les puits et les fontaines (39). Si des auteurs aussi avisés que Hoeniger (40) ont cru que des bruits circulaient contre les lépreux lors de la peste de 1348, c'est par une mauvaise interprétation d'un passage d'ailleurs obscur de Gui de Chauillac, (41), où celui-ci énumère parmi les suspects ceux qu'il appelle « pauperes truncati », dont on a fait « pauvres mutilés ». La lèpre est en effet une maladie mutilante, mais ni Gui de Chauillac, ni aucun autre auteur médiéval n'ont appelé « morbus truncans » la lèpre, ni « truncati » les lépreux.

Les Juifs eurent à pâtir de l'affaire des lépreux dont ils passaient pour avoir été les complices. Le 21 juillet 1321, le Roi donna commission « à divers seneschaus et baillis pour faire procès aux Juifs pour certaines causes et pour plusieurs malefices et excez laids et horribles qu'ils ont faicts, speciaument parce qu'ils sont très coupables et soupçonnés participans et consentans des congregations et conspirations que les mezeaux ont fait longtems que de mettre poisons mortels en puits et en fontaines et autres lieux » (42). Dans certaines villes comme Chinon, la répression fut aveugle et terrible (43) ; ailleurs des procès étaient encore pendans en 1322 (44).

Au cours des années qui suivirent, les Juifs furent en butte à des violences en diverses contrées, en Navarre en 1328, en Alsace et dans plusieurs régions de l'Allemagne du Sud de 1336 à 1338 (45), mais on ignore s'ils furent alors inculpés de tentatives d'empoisonnement. A l'époque de la Peste noire ils ne furent persécutés ni en France, où il n'en restait qu'un petit nombre, ni dans l'état d'Avignon où le pape les protégeait, mais la Savoie, la Suisse et l'Allemagne (46) revirent les scènes dont le Languedoc, le Poitou et la Touraine avaient été le théâtre en 1321 (47).

(39) S. SELIGMANN, *Des boese Blick und Verwandtes...*, I (1910), p. 172. — Les statuts synodaux qui formulent cette interdiction nous ont été conservés par le manuscrit 736 de Troyes ; cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, II (1855), p. 306.

(40) R. HOENIGER, *op. cit.*, p. 7.

(41) GUI DE CHAULIAC, *Grande chirurgie*, traité II, doct. II, chap. 5. « In aliquibus crediderunt partibus quod venenasset mundum pauperes truncati, et effugiebant eos », ce qui fut traduit au XVII^e siècle par : « On chassoit en quelques autres lieux tous les pauvres après leur avoir coupé les oreilles (*La grande chyrurgie* de maistre GUI DE CHAULIAC..., traduite... par maistre SIMON MINGELOUSAULX, Bourdeaux, [1672], in-8°, p. 418).

(42) Lucien LAZARD, *Les Juifs de Touraine*, *Revue des études juives*, XVII (1888), p. 234.

(43) GUILLAUME DE NANGIS, *Chronique latine*, II, p. 35. Cf. David KAUFMANN, R. Eliezer B. Joseph et le martyre de Chinon..., *Revue des études juives*, XXIX (1894), p. 298-301. Paul LEHUGEUR (*loco citato*, p. 426), a cru à tort qu'il s'agissait de lépreux.

(44) Lucien LAZARD, *loco citato*, p. 231-232.

(45) H. GRAETZ, *Geschichte der Juden...*, 4. Aufl., VII, p. 287-288, 328-330.

(46) Quoique en dise H. GRAETZ (*op. cit.*, VII, p. 334, note 1 et 352, note 2), il ne semble pas que les persécutions de Juifs qui eurent lieu en 1348 en Provence (Albrecht KRAFFT u. Simon DEUTSCH, *Die handschriftlichen hebräischen Werke der K. K. Hofbibliothek zu Wien*, Wien, 1847, in-4°, p. 18-19) et dans le nord de l'Espagne (Chaluz, I (1852), p. 22 et suiv.) aient eu pour cause des accusations d'empoisonnement (communication de M. M. GINSBURGER, bibliothécaire-auxiliaire à la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg).

(47) La similitude entre les accusations portées à plus d'un quart de siècle d'intervalle apparaissent jusque dans les détails. En 1348 comme en 1321 le poison consiste en substances répugnantes dans la combinaison desquelles entrent des crapauds. Ces substances pulvérisées remplissent des sachets qu'on assujettit à des objets pesants, afin que l'eau où ils sont déposés ne les entraîne pas. Cf. *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, V, p. 168 et passim ; GUILLAUME DE NANGIS, *Chronique latine*, II, p. 32 ; HERMANUS GYGAS, *Flores temporum...*, ed. a Joh. Gerhardo MEUSCHENIO, Lugd. Bat., 1743, in-4°, p. 138-139.